



Flash-CSEC 8-9 07 2020

Information sur la Situation Economique et Financière / Consultation sur le PRA3

En vue d'une consultation sur la situation économique et financière de Pôle emploi qui aura lieu fin septembre, suite à notre demande afin que la commission économique du CSEC qui s'était réunie le 1^{er} juillet puisse de nouveau siéger en amont du CSEC de consultation donc plutôt début septembre, la séance d'information qui s'est tenue ce mercredi nous a permis de poser un certain nombre de questions. Si comme l'indique la DG les comptes de Pôle emploi ont bien été certifiés et qu'ils affichent un résultat positif donc excédentaire de 83 millions d'euros, il n'en demeure pas moins que cette photographie à un instant T ne doit pas masquer certaines réalités présentes ou à venir :

- Quels sont les effets de la crise du covid sur les finances de Pôle emploi ? Coût des EPI, économies formation et déplacements, IJSS versées pour agents an arrêt, etc....
- Quelle projection vers les exercices budgétaires 2021 et surtout 2022 et 2023, puisque le financement de PE par la CSG et non plus les cotisations sociales (ce que nous contestons toujours) se calcule avec 2 ans de décalage ? Dans l'attente du projet de loi de finances 2021 et des arbitrages qui seront menés au sein de notre ministère de tutelle sous l'égide d'une nouvelle ministre, nos interrogations sont fortes en la matière, nous revendiquons des revalorisations salariales à la hauteur des efforts fournis par l'ensemble des agents de Pôle emploi depuis des années

La CGT-FO VOTE CONTRE LE PRA 3

Considérant qu'en matière sanitaire ce plan de reprise d'activité se montre dans sa phase 3 trop permissif vis-à-vis des règles de sécurité et de santé au travail des agents et cadres de Pôle emploi en ce qu'il interprète le Protocole National de déconfinement du Ministère du Travail mis à jour le 24 juin notamment sur les distances à respecter (jauge à 2m2 pour Pôle emploi alors que 4m2 sont préconisés) entre les personnes tant sur site qu'en structure et ne présente donc pas toutes les garanties voulues pour l'ensemble du personnel de Pôle emploi et nos usagers,

Considérant que dans le domaine RH ce plan de reprise d'activité s'avère en revanche trop restrictif, notamment vis-à-vis des collègues rencontrant des problématiques de garde d'enfant durant cet été alors que nombre d'entre eux ont fait le choix d'être en télétravail plutôt qu'en ABAP durant le confinement et qu'ils ne se voient plus proposer aujourd'hui de solution identique quand bien même leurs activités l'auraient permis et que cela n'aurait en rien affecter le fonctionnement de Pôle emploi bien au contraire,

Contestant par ailleurs le fait que le terme même de cluster soit absent de ce document alors qu'il en existe actuellement plus de 90 en France, en estimant également anormal qu'il ne soit pas fait mention des droits d'alerte en cours dans certains établissements telle la Normandie où la situation est préoccupante,

En témoignant enfin de notre plein et entier soutien à nos collègues de Guyane et de Mayotte où ce PRA3 n'est pas près de s'appliquer et où tout doit être mis en œuvre pour les prémunir contre ce virus mortel toujours très actif, l'unique décision qui s'impose en Guyane étant la fermeture complète des sites,

La **CGT-FO** se prononce contre ce PRA3 en revendiquant exactement l'inverse de ce que la Direction Générale et ses directions d'établissement vont décliner de manière opérationnelle à compter du 20 juillet, c'est-à-dire un respect du principe de précaution se traduisant notamment sur le plan sanitaire par un strict maintien des distances prescrites par le Protocole National et sur le plan RH par davantage de « bienveillance » envers le personnel de Pôle emploi pour reprendre un terme conceptuel cher à la direction, passablement absent de ce document.

A la demande de la CGT-FO de faire en sorte qu'un mail informe individuellement tout agent dit vulnérable ou vivant auprès d'une personne vulnérable de son droit à demeurer en TTEX cinq jours par semaine s'il le souhaite, à compter du 20 juillet, la DG nous a répondu qu'il était impossible de les identifier comme tel dans le système et donc, qu'ils devraient aller piocher l'info sur l'intranet.

Une réponse qui nous satisfait d'autant moins qu'on ne voit pas quelle autre catégorie d'agent peut présentement être topée en TTEX 5 jours par semaine sur Horoquartz. Tout comme il convient d'informer l'ensemble des collègues qu'il convient d'effectuer une demande pour bénéficier du télétravail à parti du 1^{er} septembre.

Comment bénéficier d'un droit si on le méconnaît et opposer cette règle à sa hiérarchie en cas de besoin si on ignore quelle existe ? La posture rigide de la DG face à cette question manque là encore singulièrement de "bienveillance".

Au final, ce PRA3 a été sanctionné par 16 votes CONTRE (FO CGT SNU STC), 2 absentions (SNAP), CGC et CFTD votant pour.